



**HAL**  
open science

# Quelques remarques sur l'utilisation du schéma prédicatif dans l'histoire de la grammaire française

Gilles Siouffi

► **To cite this version:**

Gilles Siouffi. Quelques remarques sur l'utilisation du schéma prédicatif dans l'histoire de la grammaire française. S. Leroy, A. Nowakowska, eds. Aspects de la prédication, Montpellier : actes du Colloque jeunes chercheurs praxiling-UMR CNRS 5475, vendredi 23 et samedi 24 mars 2001, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2002. <hal-03141226>

**HAL Id: hal-03141226**

**<https://hal.science/hal-03141226v1>**

Submitted on 15 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

« Quelques remarques sur l'utilisation du schéma prédicatif dans l'histoire de la grammaire française », in S. Leroy, A. Nowakowska, éd., *Aspects de la prédication*, Montpellier, Publications de l'université Paul Valéry, Praxiling, 2002, p. 29-44.

Gilles Siouffi  
Université Paul Valéry, Montpellier III

### **Quelques remarques sur l'utilisation du schéma prédicatif dans l'histoire de la grammaire française.**

Notre objectif ici sera de proposer quelques réflexions sur la manière dont le schéma prédicatif a été utilisé dans l'analyse linguistique, particulièrement dans la tradition grammaticale française. Pourquoi l'analyse linguistique ? Parce qu'il nous semble que, tel qu'il est présent dans la tradition antique, le schéma prédicatif ne se prêtait pas de façon évidente à une interprétation linguistique. Ce fait a d'ailleurs été souvent noté : la théorie prédicative antique est d'abord une théorie logique. Pourquoi la tradition française ? Parce que, peut-être en raison du mouvement qui a conduit l'Age Classique français (nous entendons par là l'ensemble des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) à reprendre et à adapter à la réflexion moderne certains concepts de l'Antiquité, le schéma prédicatif y a joué un rôle qu'il n'a peut-être pas joué dans d'autres traditions grammaticales.

On sait que le schéma prédicatif est l'un des piliers de l'édifice logique d'Aristote. Ce qui est assez étonnant, c'est qu'il a été compris par la tradition grammaticale française également comme une base possible à la description grammaticale, selon un glissement insidieux, difficile à démonter tant il a été perçu par ceux qui s'en sont fait les promoteurs comme évident, et qui a produit au final le dispositif que certains ont dénoncé sous le nom de "parallélisme logico-grammatical"<sup>1</sup>. Ce dispositif a notamment fait les preuves de son efficacité opératoire dans l'analyse fameuse de l'ordre des mots en français<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, le schéma prédicatif a occupé une grande place dans l'analyse de la phrase assertive simple en français.

Notre but ne sera pas ici de motiver rétrospectivement, par l'examen de quelques sources historiques (comme on l'attend souvent des historiens de la grammaire), la pertinence théorique de ce schéma dans l'analyse grammaticale ; il ne sera pas non d'en effectuer une critique radicale : il sera tout au plus d'en souligner des ambiguïtés, et de

---

<sup>1</sup>Expression reprise à Serrus 1933.

<sup>2</sup>Voir, entre autres, Pellerey 1993.

montrer, surtout, comment son utilisation en grammaire revient parfois à voir inscrite dans la langue même et dans la structuration des énoncés, un rapport au monde du langage.

## 1. Bref retour sur l'Antiquité

Il est difficile de parler du schéma prédicatif sans dire quelques mots de son origine antique. On sait que celle-ci peut être rapportée à deux textes principaux. Dans le *Sophiste*, 261-263d de Platon, tout d'abord, il est dit que l'entrelacement de noms (*onoma*) et de verbes (*rhema*) forme le discours. C'est cet entrelacement lui-même qui est nommé "discours". Par ailleurs, dans les deux premières parties de l'*Organon*, les *Catégories* et *De l'Interprétation*, Aristote s'intéresse aux fondements de l'expression et à la formation du vrai et du faux. Ce faisant, il développe une théorie du rhème et une théorie de la proposition.

Nous n'avons aucunement l'ambition, ici, de fournir une "clé" à l'interprétation de ces deux textes fondamentaux, si complexes, si souvent commentés, et qui motivent encore chez les spécialistes de nombreuses discussions. Nous nous contenterons de formuler la remarque suivante. Très vraisemblablement, la présence du schéma prédicatif ne peut se comprendre que dans un schéma de pensée où langage et vérité, langage et être, sont intégrés dans un même concept, le *logos*. Ceci a pour conséquence que, dans l'Antiquité, la théorie logique est de fait une théorie du langage. Le langage est un vêtement naturel de la logique, il contient en lui-même un rattachement à l'être. Ainsi comprend-on que, si Platon et Aristote ont cherché à décrire la structure du discours comme douée de prédication, c'est essentiellement parce qu'ils ont cherché à justifier pourquoi, lorsqu'on parle, on parle véritablement du monde. En associant le thème et le rhème, l'énoncé prédicatif simple pénètre véritablement dans l'ordre profond du monde. Il est une suture entre le monde et le langage. Il applique du langage à l'être.

C'est pourquoi la théorie prédicative telle qu'elle est présente dans l'Antiquité est aussi multiforme, et qu'elle est sujette à de nombreuses interprétations. On peut dire qu'elle est à la fois la recherche d'un lieu de la vérité (la proposition) et d'une définition de la nature du discours (entrelacement des noms et verbes).

## 2. Quelques réflexions sur le Moyen Age

Ce caractère enveloppant explique que, à partir du moment où certaines façons d'envisager les rapports du langage au monde ont changé, le schéma prédicatif s'est trouvé au centre d'interprétations divergentes. "La Querelle des Universaux a conduit les logiciens du Moyen Age à fournir des descriptions très diverses de l'énoncé prédicatif", dit par exemple Marion Carel (Carel, 1998 : 93).

Essentiellement, la critique médiévale porte sur l'ontologie contenue dans la théorie de la proposition. Des énoncés aussi simples que : *Socrates currit* ne sont plus interprétés de façon univoque. Par un jeu complexe de paraphrases, les philosophes médiévaux interrogent la valeur des termes et leur rôle dans la valeur logique d'ensemble. Entre autres, on se pose la question de savoir si l'élément prédicatif, souvent nommé *appositum* au Moyen Age en référence à la grammaire latine, possède une valeur indépendante qui peut être attribuée en tant que telle au sujet. Dans *Socrates currit*, une certaine critique grammaticale et logique commence à penser qu'on peut voir une forme discursive simple du fait d'attribuer à Socrate la capacité d'"être courant" (Nuchelmans 1973 : 16-17). Pour la tradition grammaticale antique, la proposition avait un ancrage ontologique tel qu'une phrase à structure complétive (telle que "je dis que P", "je me demande si P") ne pouvait être envisagée autrement que comme une explicitation paraphrastique de la proposition simple de base P (Ildefonse 2000). Au

Moyen, on se demande si une phrase telle que : *Socratem currere mirabile est* (il est admirable que Socrate courre) est possible (Stefanini 1994 : 180). Autrement dit, l'hypothèse d'un certain "jeu" du langage face au monde devient envisageable.

Cette hypothèse est celle qui fonde la critique nominaliste de Guillaume d'Occam dans le chapitre 2 de la *Somme de Logique*. Occam s'y oppose à l'interprétation classique des énoncés prédicatifs, celle d'Abélard. Pour lui, la phrase : *Socrate est un homme* ne signifie pas, comme le dit Abélard, qu'on attribue au référent Socrate une propriété, mais que Socrate est un exemple pris dans la pluralité des hommes (voir Carel 1998 : 94). Autrement dit, Occam a bien vu que l'interprétation classique de l'énoncé d'Abélard revient à postuler un "réalisme" de fait du thème ou du sujet. De fait, la mise en question de la manière dont l'énoncé *autoteles*, comme le disait Aristote, ou énoncé autosuffisant, fonctionne, a conduit de nombreux philosophes médiévaux à s'interroger sur ce qu'on pouvait y appeler "sujet". A. de Libera et I. Rosier (1992 : 139 et 169) notent que l'époque médiévale est une époque où les discussions autour de l'énoncé prédicatif tournent presque toujours à une opposition entre grammairiens et logiciens.

### 3. Théorie de la proposition chez Port-Royal

Venons-en à présent au coeur de notre sujet, qui est la théorie de la proposition telle qu'elle se trouve formulée chez Port-Royal. Repensée de manière simplifiée et pédagogique à partir de quelques concepts antiques, celle-ci est en effet au coeur du dispositif rationaliste tel qu'il va dominer le discours grammatical français pour une période qu'il nous restera plus tard à apprécier.

Ce que Port-Royal appelle "proposition" se trouve défini dans la *Grammaire* comme dans la *Logique*. Examinons ces deux passages. Tout d'abord la *Grammaire* :

"Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis, *la terre est ronde*, s'appelle PROPOSITION ; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes; l'un appelé *sujet*, qui est ce dont on affirme, comme *terre* ; et l'autre appelé *attribut*, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde* : et de plus la liaison entre ces deux termes, *est*". (Lancelot & Arnauld, 1969 : 23-24).

Remarquons d'emblée que l'acte de langage qui consiste à énoncer l'unité linguistique "*la terre est ronde*" est considéré comme un "jugement que nous faisons des choses". Il semble bien, par conséquent, que le souci principal qui motive la définition de la proposition soit d'établir un certain rapport des mots aux choses. On remarquera ensuite que la définition proposée affiche clairement le principe d'une "séparation-liaison" de deux termes envisagés séparément, le "sujet" et l'"attribut". Le principe de liaison fait d'ailleurs l'objet d'une sorte de localisation explicite et séparée dans l'assimilation qui en est faite à l'emploi assertif du verbe être : *est*.

Il est clair que telle qu'elle est formulée, la présente définition de la proposition installe un doute majeur quant à l'homogénéité du rapport du langage aux choses. Il semble, à lire les rédacteurs de la *Grammaire*, que dans l'unité linguistique que constitue "*la terre est ronde*", il y ait d'un côté "*ce dont on affirme*", et de l'autre "*ce qu'on affirme*", autrement dit que toutes les parties de cette unité n'"affirment" pas également. La question qui vient à l'esprit est dès lors la suivante : pourquoi la seule unité "*la terre*" ne serait-elle pas affirmée ? Voyons à présent ce que dit la *Logique* :

"Après avoir conçu les choses par nos idées, nous comparons ces idées ensemble; & trouvant que les unes conviennent entr'elles, & que les autres ne conviennent pas, nous les lions ou dé lions, ce qui s'appelle affirmer ou nier, & généralement juger.

Ce jugement s'appelle aussi proposition, & il est aisé de voir qu'elle doit avoir deux termes : l'un, de qui l'on affirme, ou de qui l'on nie, lequel on appelle *sujet*; & l'autre que l'on affirme, ou que l'on nie, lequel s'appelle *attribut* ou *praedicatum*." (Arnauld & Nicole 1970 : 157).

En lisant ce passage, on comprend bien pourquoi la *Grammaire* tendait insensiblement à considérer l'unité "la terre" comme une "chose", le plan du langage n'intervenant qu'à partir du moment où une affirmation quelconque venait à s'exprimer à son propos. Ici, la première opération (qui revient en fait à nommer l'objet "la terre"), est interprétée comme une opération différente de celle qui fonde la proposition. L'acte de nomination n'est pas vu comme un acte linguistique : il est une "conception" des choses par l'esprit, une action des idées sur les choses. Cette conception s'inscrit d'une certaine manière dans le prolongement des vues de Platon, pour lequel l'*onomazein*, le nommer, était différent du *legein*, le dire (fondement du *logos*). L'ambition de Port-Royal est ici, comme c'est souvent le cas dans les philosophies post-cartésiennes, de motiver ce schéma du point de vue du fonctionnement de l'esprit. Ainsi, la binarité constitutive de la proposition repose sur une dissymétrie dans le rapport des mots aux choses, laquelle reflète la coexistence de plusieurs opérations de l'esprit : alors que le "sujet" est conçu, le prédicat (nous traduisons par là le terme latin *praedicatum*, forme verbale de l'accompli) est jugé.

Pendant, nous nous souvenons que, dans la *Grammaire*, le schéma binaire de construction de la proposition était en réalité enrichi d'un troisième élément, la liaison, matérialisée par la forme verbale *est*. Dans la même page de la *Grammaire*, est précisé la nature exacte de ce dispositif :

"Or il est aisé de voir que les deux termes appartiennent proprement à la première opération de l'esprit, parce que c'est ce que nous concevons, et ce qui est l'objet de notre pensée; et que la liaison appartient à la seconde, qu'on peut dire être proprement l'action de notre esprit, et la manière dont nous pensons". (Lancelot & Arnauld, 1969 : 24).

Autrement dit, il n'y aurait pas que le sujet qui relèverait du "concevoir", il y aurait aussi un second terme, contenu dans l'expression du prédicat. C'est dire que la proposition ne consiste pas absolument en l'application d'un prédicat à un sujet : elle consiste bien plutôt en la liaison (cette liaison seule relevant du jugement) de deux termes "conçus" séparément. Ceci est confirmé dans la *Logique* :

"Et il ne suffit pas de concevoir ces deux termes; mais il faut que l'esprit les lie ou les sépare. Et cette action de notre esprit est marquée, comme nous avons déjà dit dans le discours, par le verbe *est*, ou seul quand nous affirmons, ou avec une particule négative quand nous nions. Ainsi quand je dis, *Dieu est juste*, *Dieu* est le sujet de cette proposition, & *juste* en est l'attribut, & le mot *est* marque l'action de mon esprit qui affirme, c'est-à-dire, qui lie ensemble les deux idées de Dieu & de juste comme convenant l'une à l'autre." (Arnauld & Nicole, 1970 : 156).

On remarquera que la confrontation de ce texte avec les précédents introduit tout de même un certain flottement dans la définition du prédicat. S'agit-il d'un flottement terminologique, ou d'une réelle ambiguïté ? Le qualificatif d'"attribut" ici (dans l'analyse de "Dieu est juste"), semble référer à un terme (l'adjectif "juste") qui est explicitement rapporté à la première des opérations de l'esprit, celle de "concevoir", alors que dans l'autre passage de la *Logique* que nous avons cité, il était employé comme synonyme du latin *praedicatum*. Il y a tout de même ici une légère incohérence. Optons toutefois pour l'hypothèse d'un flou terminologique, et considérons que, dans le

dispositif de Port-Royal, les deux opérations de l'esprit, concevoir et juger, reçoivent dans la physionomie de la proposition une matérialisation sous la forme des termes d'un côté (lesquels sont des "objets" de la pensée, qu'ils soient sujet de la proposition ou contenus dans l'attribut), et de la "liaison" de l'autre, essentiellement représentée par le verbe être.

Ce dispositif est cohérent. Toutefois, il présente deux particularités. La première est de scinder le fonctionnement du prédicat, de sorte que la structure de la proposition n'est plus véritablement binaire, mais ternaire : un sujet, une liaison, un attribut. Ce dispositif ternaire se retrouve dans la Logique de Hobbes, texte que Destutt de Tracy a traduit, et qu'il a choisi de donner à lire au public français, avec un texte de Bacon, en appendice à ses *Eléments d'idéologie* :

"Dans toute proposition, il y a trois choses à considérer : savoir les deux noms, sujet et prédicat et le lien de la copule. Les deux noms excitent dans l'esprit l'idée d'une seule et même chose, mais la copule fait naître l'idée de la cause par laquelle ces noms ont été imposés à cette chose." (Hobbes in Destutt de Tracy 1977, III : 620).

La seconde, que nous avons déjà commencé à commenter, et qui est aussi sensible dans le texte de Hobbes, est d'articuler l'expression du prédicat aux choses (quelque place que cette expression recouvre exactement) différemment de celle du sujet.

Ces deux particularités engagent profondément la relation que logique et grammaire choisissent de postuler entre le plan du langage et le plan de la réalité.

#### **4. Langage et logique**

De la description de la proposition telle qu'elle se trouve chez Port-Royal, nous allons à présent essayer de tirer quelques conséquences.

Nous n'insisterons pas sur l'artefact fondamental qu'a introduit, dans l'analyse de la phrase française, la lecture linéaire du schéma prédicatif -particulièrement de sa version en trois temps-. Cet artefact se retrouve dans la justification que donnent la plupart des grammairiens rationalistes de l'ordre des mots en français. Citons à titre emblématique le jugement suivant de Du Marsais :

"Dans toutes les langues du monde, il n'y a qu'une manière nécessaire pour former un sens avec les mots : c'est l'ordre successif des relations qui se trouvent entre les mots, dont les uns sont énoncés comme devant être modifiés ou déterminés, et les autres comme modifiant ou déterminant". (Du Marsais 1797, I : 169).

Selon cette explication, le sujet, identifié à un nominatif grammatical de type latin, est nécessairement "à modifier" ou "à déterminer" d'un point de vue logique. Ce processus correspond à un certain ordre des pensées. Ce préjugé théorique légitime la présence en français du sujet à gauche du verbe. Dans la version ternaire de la description prédicative, il motive la structure Sujet-Verbe-Objet, souvent résumée en "ordre SVO", que les grammairiens voient à la fois comme particulière au français, et d'essence universelle. Cette question a été abondamment commentée<sup>3</sup>.

Nous nous intéresserons plus en détail à la question de l'analyse du verbe, qui est fondamentale dans la définition du prédicat. Nous remarquerons que, du schéma antique on pouvait tirer (mais cela semble presque une tautologie) que le sujet ne pouvait être prédicatif. Mais de l'interprétation ternaire suggérée par Port-Royal, on pourra déduire que le prédicat ne se trouve pas non plus dans le complément, lequel,

---

<sup>3</sup>Voir Pellerey 1993.

comme nous l'avons vu, peut être conçu indépendamment du jugement. Il en résulte qu'il est contenu tout entier dans le verbe. Cette analyse bouscule tant soit peu la notion de rhème, et suppose qu'on considère le verbe comme doué d'une prédicativité spéciale, distincte de l'attribut. De cela, les théoriciens de Port-Royal se sont fort bien aperçus, et ils ont proposé une théorie tout à fait ingénieuse permettant de l'expliquer. Pour eux, tout verbe contient par essence le verbe être. La plupart des verbes contiennent seulement également l'attribut. "Il n'y a que le verbe être qui soit demeuré dans cette pureté" (Arnauld & Nicole 1970 : 151). Ainsi, la dissociation de la prédicativité verbale et de la prédicativité (si l'on peut dire) de l'attribut, s'explique par le fait que les verbes présentent une signification le plus souvent confuse, emmêlée, stratifiée. Ils suivent en cela une piste déjà empruntée, comme on l'a vu, au Moyen Age, mais ils en profitent pour développer une théorie du fonctionnement spécifique du verbe. Le verbe est, pour les rédacteurs de la Logique, une partie de langue qui "signifie l'affirmation" (Arnauld & Nicole 1970 : 150).

"Il doit donc demeurer pour constant qu'à ne considérer simplement que ce qui est essentiel au verbe, sa seule vraie définition est : *vox significans affirmationem*, un mot qui signifie l'affirmation. Car on ne sauroit trouver de mot qui marque l'affirmation, qui ne soit verbe ; ni de verbe, qui ne serve à la marquer, au moins dans l'Indicatif. Et il est indubitable que si l'on en avoit inventé un, comme seroit est, qui marquât toujours l'affirmation, sans aucune différence, ni de personne, ni de temps ; de sorte que la diversité des personnes se marquât seulement par les noms & les pronoms, & la diversité des temps par les adverbes, il ne laisseroit pas d'être un vrai verbe." (Arnauld & Nicole 1970 : 153-154).

Ainsi, l'analyse de la prédication menée par les théoriciens de Port-Royal tourne à une véritable "métaphysique" du verbe être. Elle affiche clairement son ambition ontologique, qui complète la valeur tacitement référentielle donnée au sujet. Le verbe être (en tant que "verbe" absolu) exhibe dans leur nudité les deux fonctions essentielles du verbe : "marquer la liaison que nous faisons dans notre esprit des deux termes d'une proposition" (Arnauld & Nicole 1970 : 151), et "signifier l'affirmation". Les rédacteurs de la Logique notent qu'un nom ne peut "affirmer". Ainsi Destutt de Tracy affirmera-t-il un siècle plus tard :

"Le verbe être se trouve dans toutes les propositions, parce qu'on ne peut pas dire qu'une chose est de telle manière sans dire pour autant qu'elle est... Mais le mot *est* qui est dans toutes les propositions y fait toujours partie de l'attribut, il en est toujours le début et la base, il est l'attribut général et commun" (Destutt de Tracy 1977, II : 64).

On voit bien qu'alors, le verbe être devient une sorte de preuve tangible de la prédicativité générale du langage par rapport au monde. Négligeant les mises en garde des nominalistes médiévaux, Destutt voit dans le seul fait d'énoncer une proposition une manière d'attester de l'existence des réalités qui y figurent.

On remarquera que cette position est extrêmement ambiguë : elle peut avoir une certaine validité si on la rapporte au plan du langage et de son fonctionnement (auquel cas elle reviendrait à dire que le seul fait d'énoncer une proposition crée ses conditions de vérité, ce qu'on décrit parfois sous le terme d'"univers de croyance") . Mais on peut y voir aussi une philosophie locale du langage. Celle-ci verrait dans le verbe être, élément parfois présent, mais très souvent caché, de la proposition, le lieu de la prédicativité générale du langage face aux "choses". Ou plus exactement la condition pour qu'un discours, véritablement, puisse être tenu.

L'essentiel des spéculations médiévales sur le schéma prédicatif portait sur le sujet. Le "sujet" est-il le référent du nom ? Ce sur quoi porte le discours ? Le terme sujet de la phrase ? On remarquera que, par un étrange glissement, la spéculation classique semble s'être déplacée vers le verbe. Le verbe devient véritablement le gage de l'attestation d'un état de fait par un sujet qui est aussi le sujet de l'énonciation, sujet, en tout cas, du "jugement". Le verbe porte véritablement l'expression du monde par un de ses spectateurs.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle également, mû par une intuition de type archéologique plus que par l'influence de la tradition antique, Adam Smith proposera une théorie selon laquelle, sous sa forme primitive, le langage n'était composé que de verbes impersonnels (du type *tonnat*, il tonne). Ce faisant, il anticipe sur une interprétation "massive" des énoncés qui ouvrira la voie, plus tard, à une lecture toute différente de la discursivité. Mais il confirme aussi l'hypothèse classique d'un rôle ontologique du langage repérable dans le verbe. Michel Foucault, qui rapproche très judicieusement ces analyses de celles de Port-Royal, en conclut que, à l'Age classique, "le langage a noué avec l'être de nouveaux rapports". (Foucault 1966 : 108-109).

Soumise à l'analyse de ses constituants par Port-Royal -car on peut vraiment dire qu'il s'agit d'une analyse- la proposition antique cesse donc d'être le lieu d'expression du logos pour devenir celui d'une mise en relation de parties ayant chacune leur manière spécifique d'engager les relations du langage avec le monde. On ne peut pas dire qu'il s'agisse d'une philosophie du langage en général, d'une théorie globale des rapports des mots aux choses, au sens où la théorie saussurienne du signe, par exemple, le sera : il s'agit plutôt d'une recherche visant à retrouver dans les catégories grammaticales la preuve d'une articulation du langage face au monde.

Cette recherche peut bien évidemment conduire à un certain nombre d'apories. La plus évidente est que l'esprit se trouve entraîné à imaginer dans les trois termes ainsi définis de la proposition, le sujet, la copule et l'attribut, une relation spéciale avec le monde qui ne se réalise véritablement que dans le cadre de la proposition. D'une certaine manière, Thomas d'Aquin avait vu que le texte d'Aristote pouvait permettre ce glissement. Aussi prend-il soin de préciser, en commentaire au passage où Aristote déclare qu'avant de traiter de la proposition, "il faut d'abord établir la nature du nom et celle du verbe" (Aristote, 1984 : 77) : "Nomen et verbum magis interpretationis principia esse videntur quam interpretationes" : le nom et le verbe doivent plutôt être regardés comme des principes de l'interprétation que comme des interprétations en eux-mêmes (Aristote, 1984 : 77, note 1). Il avait bien saisi que, dans l'esprit d'Aristote, l'unité vraiment fondamentale de l'interprétation était très vraisemblablement la proposition<sup>4</sup>. Ce qu'ont fait les théoriciens de Port-Royal, c'est qu'ils ont fait du nom et du verbe des interprétations. Le problème essentiel soulevé par la décomposition de la proposition en éléments identifiés postérieurement à la détermination de sa valeur logique est en effet que cette opération revient à assigner aux éléments ainsi séparés des significations autonomes. Et l'on comprend que l'esprit soit ensuite tenté d'y voir des significations que cette proposition ne fait que modifier.

De cette conséquence inattendue de leur théorie les rédacteurs de la *Logique* ont peut-être eu le pressentiment, encore que celui-ci soit exprimé fugacement, et non pas véritablement exploité. On en trouvera un premier exemple dans l'analyse de la phrase fameuse : "ceci est mon corps", fameuse en ce qu'elle a bien évidemment été au centre de querelles théologiques. Les rédacteurs de la *Logique* remarquent qu'en fait, dans cette phrase, il y a une sorte d'implication du sujet. Autrement dit, celui-ci porte déjà un

---

<sup>4</sup>Comme elle le sera pour la plupart des logiciens. Voir Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus*, 3.3 : "La proposition seule a un sens. Et ce n'est que dans le contexte d'une proposition qu'un nom a une signification."

prédicat (=ceci qui est du pain). De même, dans : "cette église a brûlé il y a dix ans, et a été rebâtie depuis" , peut-on dire qu'on dit quelque chose à propos d'une "église" ? (Arnauld & Nicole, 1970 : 193-197). En somme, il est illusoire de postuler que, dans une proposition, le sujet est toujours *simple*.

Un autre passage s'intéresse à la séparation entre conception et jugement qui fonde, comme on l'a vu, la structure cognitive de la prédication selon Port-Royal. Ce passage dit :

"Mais il faut remarquer que notre esprit étant accoutumé de connoître la plupart des choses comme modifiées, parce qu'il ne les connoît presque que par les accidents ou qualités qui nous frappent les sens, il divise souvent la substance même dans son essence en deux idées, dont il regarde l'une comme sujet, & l'autre comme mode. Ainsi, quoique tout ce qui est en Dieu soit Dieu même, on ne laisse pas de le concevoir comme un être infini, & de regarder l'infinité comme un attribut de Dieu, & l'être comme sujet de cet attribut. Ainsi l'on considère souvent l'homme comme le sujet de l'humanité, *habens humanitatem*, & par conséquent comme une chose modifiée" (Arnauld & Nicole, 1970 : 74).

A vrai dire, ce passage contient de quoi, si on en exploite toutes les résonances, remettre complètement en cause la théorie classique de la prédication. Il rejoint les analyses de phrase citées précédemment dans la mesure où il met fondamentalement en doute la possibilité de concevoir un sujet qui ne contienne pas déjà lui-même un prédicat d'une manière ou d'une autre.

## **5. Conséquences en grammaire moderne et dans notre conception du langage.**

Notre objectif, dans notre lecture de Port-Royal, a été de montrer comment le schéma prédicatif antique a été profondément transformé par Port-Royal. On estime souvent que ses auteurs se sont contentés de reprendre le canon antique pour en "tirer des conséquences" sur le plan grammatical. Certes, on hésite souvent à faire coïncider les notions de sujet, prédicat, attribut, avec les notions de thème et de rhème, mais l'on considère la plupart du temps qu'il s'agit d'un affinement d'un schéma de base qui, *grosso modo*, reste le même. Il me semble au contraire que, d'une manière il est vrai insidieuse, la théorie grammaticale de la prédication a profondément faussé sa signification logique.

Certes, de nombreux auteurs ont fait remarquer la difficulté qu'il y avait à faire se superposer les interprétations logiques, grammaticales et psychologiques du schéma (voire cognitives). Par exemple Le Goffic 1993 : 14-15. Mais le résultat, c'est que l'interprétation du schéma prédicatif s'est trouvée monopolisée par la description syntaxique. On a pensé que cette option permettait de ne pas trop engager l'ontologie. Or, ce qu'avait mis au jour, en le critiquant, le Moyen Age nominaliste, c'est qu'une certaine conception de la prédication peut revenir, sans l'afficher, à être un réalisme de principe. Elle s'appuie sur une conception foncièrement référentielle du sujet (lequel, classiquement, ne saurait être prédicatif).

Dans l'ensemble, on peut dire qu'une grande partie de la grammaire française est restée fidèle au rationalisme inspiré par Port-Royal, c'est-à-dire à une interprétation littéraliste du schéma prédicatif. Les corollaires principaux de ce dispositif peuvent être résumés ainsi : le verbe est prédicatif et la proposition est le lieu de l'interprétation. Seul le verbe est foncièrement prédicatif. "Le prédicat grammatical correspond en gros à la réalité syntaxique du groupe verbal", disent par exemple Riegel, Pellat et Rioul (Riegel, Pellat, Rioul, 1994 : 128). On remarquera que cette théorie s'accorde avec les principales théories du verbe en exercice, celles de Benvéniste, par exemple, avec la

fonction assertive (Benvéniste 1966, I : 154), ou celle de la subduction guillaumienne, subduction dont M. Wilmet déclare par ailleurs qu'elle s'accorde parfaitement avec le schéma de Port-Royal (Wilmet, 1997 : 492). La prédication est très généralement vue comme une articulation linguistique entre des éléments qui, foncièrement, conservent une attache extra-linguistique. Wilmet la décrit ainsi, par exemple : "La prédication est comme le tablier d'un pont assis sur les deux piliers du thème et du rhème" (Wilmet, 1997 : 491). Ainsi, elle peut nous donner un sentiment de grande sécurité pour ce qui est des rapports entre le langage et le monde.

En grammaire, on peut dire que l'une des conséquences majeures de la prégnance du schéma prédicatif binaire (ou ternaire) tel qu'il a été vu par Port-Royal a été de négliger les niveaux de prédicativité des autres constituants que le verbe. Pour ce qui est de la structuration de la phrase, le plus curieux est que, d'un côté, le schéma prédicatif semble continuer à être vu comme opératoire, de l'autre il paraît de plus en plus clair que la structuration thématique de l'énoncé ne s'y ramène pas. Les travaux sur la thématisation, sur l'information, tout comme les grammaires de la dynamique communicative ou encore, bien sûr, les grammaires d'inspiration cognitive montrent que la prédication dans la phrase peut difficilement, si elle existe, être comprise comme un schéma formel univoque. Ainsi que le faisait remarquer Michel Arrivé dans un récent colloque, dans : "Paul a réparé le radiateur", on apprend des choses sur Paul, certes, mais on apprend aussi des choses sur le radiateur.

Pour conclure, on pourra dire que la théorie prédicative est un rapport au monde autant qu'une théorie grammaticale. L'attachement occidental et rationaliste à la théorie prédicative pourra être vu comme un pari que se trouve inscrite dans les structures du discours l'objectalisation possible du monde en objet de langage. Une partie du langage est donc censée être non prédicative. Ainsi, le langage parle bien de quelque chose ; ainsi notre propos est véritablement un acte de langage légitime. Tel qu'il est décrit par la grammaire classique, le schéma prédicatif sert principalement à inscrire le monde dans le langage (sous forme de sujet, de thème). Il porte la marque d'un emprunt que le langage fait au monde.

Il ne me semble pas le fruit du hasard que l'interprétation grammaticale du schéma prédicatif (dont j'ai essayé de montrer qu'elle n'avait pas un sens seulement grammatical) est apparue au moment (le XVII<sup>e</sup> siècle) où le sujet (pris alors en tant que sujet d'énonciation), véritablement, se sépare de l'objet qu'est le monde. C'est le moment de l'objectivation scientifique. En décrivant le schéma prédicatif, la grammaire classique a décrit la manière dont elle concevait que le langage objectalisait le monde. Elle donnait ainsi sa chance à l'esprit, au "jugement". N'oublions pas que, pour Port-Royal, ne peut être prédiqué que ce qui est conçu. Elle retirait aussi du pouvoir au langage dans la mesure où il était acquis que celui-ci ne devenait argumentatif qu'une fois qu'il avait prédiqué, autrement dit qu'on ne pouvait argumenter qu'avec des propositions. A mon sens, le schéma prédicatif mérite d'être largement révisé. Curieusement, il est resté très prégnant dans l'explication de la production de sens, donnant même parfois l'impression de la saturer. Il est clair (mais tous les travaux modernes sur la prédication vont dans ce sens), qu'on ne peut pas se satisfaire d'y voir une action du verbe sur le sujet, ou un propos porté sur un objet isolé du propos. La grammaire se limite alors à quelques exemples fabriqués d'*oratio perfecta*, comme on disait dans la grammaire latine. La tradition grammaticale veut que la plupart des phrases assertives ordinaires soient prédicatives. Mais ce serait supposer chez le sujet de l'énonciation une posture extrêmement radicale face au langage et face au monde. Il semble qu'il faille un effort spécial du langage pour qu'il renvoie à de l'extra-linguistique, comme dans : "Femme allaitant son enfant" écrit sous un tableau. La supposée présence automatique du schéma prédicatif dans les phrases assertives simples

tendrait à nous faire croire que le langage est naturellement un propos porté sur le monde. C'est négliger sans doute le *jeu* inhérent du langage.

### Références :

- Aristote, 1984, *Organon*, I : *Catégories*, suivi de II : *De l'Interprétation*, éd. J. Tricot, Vrin : Paris.
- Arnauld A., et Nicole P., 1970, *La Logique ou l'Art de penser*, Flammarion : Paris.
- Benvéniste E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard : Paris.
- Carel M. , 1998, "Prédication et argumentation", in *Prédication, assertion, information*, Acta Universitatis Upsaliensis : Uppsala, pp. 93-105.
- Destutt de Tracy, 1977, *Eléments d'idéologie*, Stuttgart : Fromann.
- Du Marsais C. Chesneau, 1797, *Oeuvres*, 7 vol. , Paris.
- Durand J., 1977, "Some Aspects of Reference and Predication in the Grammaire Générale and in the Port-Royal Logique", *Studies in Language*, I, 321-336.
- Foucault M. , 1966, *Les mots et les choses*, Paris : Gallimard.
- Ildefonse F., 2000, "L'absence des complétives de l'analyse grammaticale antique", *HEL*, 2000/1, pp. 69-81.
- Lancelot C. , et Arnauld A. , 1969, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris : Republications Paulet.
- Le Goffic P. , 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris : Hachette.
- Libera A. de, & Rosier I., 1992, "Définition des catégories grammaticales", in *Histoire des idées linguistiques*, sous la direction de S. Auroux, II, Bruxelles : Mardaga.
- Nuchelmans G. , 1973, *Theories of the Proposition, Ancient & Medieval Conceptions of the Bearers of Truth and Falsity*, Amsterdam-London : North Holland Publishing Company.
- Ockham G. , 1988, *Somme de logique*, trad. J. Biard, Paris : Trans-Europ-Repress.
- Pelleray R., 1993, *La théorie de la construction directe de la phrase*, Paris : Larousse.
- Riegel M. , Pellat J.-C. , Rioul R. , 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- Serrus Ch. , 1933, *Le parallélisme logico-grammatical*, Paris : Félix Alcan.
- Siouffi G. , 1998, "Histoire et interprétation du schéma prédicatif dans les grammaires classiques françaises (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)", in *Prédication, assertion, information*, Acta Universitatis Upsaliensis : Uppsala, pp. 513-521.
- Stefanini J., 1994, "Sur la notion de phrase et son histoire", in *Histoire de la grammaire*, CNRS éditions : Paris, pp. 177-185.
- Wilmet M. , 1997, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette.

### Résumé :

Pourquoi le schéma prédicatif joue-t-il un rôle aussi décisif dans l'analyse de la phrase simple en français ? On se propose ici de revenir sur une période cruciale de l'élaboration des concepts grammaticaux : l'Age classique (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). L'idée est notamment de montrer que la lecture qui a été faite par Port-Royal du schéma prédicatif hérité de l'Antiquité -et qui a été dans une large mesure entérinée par la suite- repose sur une simplification, voire un travestissement, des conceptions antiques. Ce travestissement a sa signification, que nous essaierons d'interpréter. Il engage à notre sens une certaine philosophie des rapports entre langage et réalité.